

## Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS)

### ArianeGroup

Jeudi 16 novembre 2023

Intitulé	Nom	Statut	
<b>Collège administration</b>			
Préfecture Haute-Garonne	M. Serge JACOB Mme Linsey MONPELAT	Secrétaire général	Présent Présente
SIRACED PC	M. Julien SABOUHI KAFFASH		Présent
SDIS	M. Philippe SANS		Distanciel
DREAL	M. Rémy CORTES Mme Stéphanie ROBIC M. Adrien GABET		Présent Présente Présent
DIRECCTE	M. Olivier DEBLONDE		Présent
DDT			
ARS			
<b>Collège Collectivités territoriales</b>			
Toulouse Métropole	Mme Camille POUPONNEAU M. Frederic LEMAGNER Mme Sabine CHARDAVOINE	Titulaire Suppléante	Excusée Distanciel Distanciel
Mairie de Toulouse	Mme Agnès PLAGNEUX-BERTRAND Mme Nina OCHOA Mme Nathalie LIBOUREL	Titulaire Suppléante	Absente Absente Excusée
Conseil Départemental 31	M. Patrick PIGNARD M. Jean-Louis LLORCA M. Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléant	Absent Absent Distanciel
<b>Collège Riverains</b>			
AVPRI	M. Yves FAVARD M. Michel ARAGON	Titulaire Suppléant	Présent Absent
Les amis de la Terre Midi-Pyrénées	Mme Françoise NOIRET Mme Rose FRAYSSINET	Titulaire Suppléante	Présente Absente
Plus jamais ça, ni ici ni ailleurs-Croix de Pierre	Mme Geneviève DOUCET M. Alain MARCOM M. Denis MOLIN	Titulaire Suppléant Suppléant	Absente Absent Absent
Comité de Quartier de Croix de Pierre	M. Fabien LAHAYE M. Christian DZIEDZIC Mme Marie-Louise LEOPHONTE-DOMAIRON	Titulaire Suppléant Suppléante	Présent Présent Absente
Société MEPI	M. Laurent PICHON Mme Annelise CONTE	Titulaire Suppléant	Absent Absente
SNCF Réseaux	Mme Adeline SOLICETO Mme CASSEZ	Titulaire Suppléante	Absente Absente
<b>Collège Exploitant</b>			
ArianeGroup	Mme Marie GAUDRE	Titulaire	Excusée

Usine de Toulouse	M. Antoine MAILLE	Suppléant	Présent
Arianegroup Responsable sécurité	M. Richard DESPRES	Titulaire Suppléant	Présent
SNPE Reconversion et Services	Le directeur de SNPE reconversion et services	Titulaire	Absent
Collège Salariés			
Arianegroup	Le représentant des salariés	Titulaire	Absent

Ordre du jour :

1. **approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 11 janvier 2023 ;**
2. **bilan de l'activité 2023 de la société ArianeGroup ;**
3. **bilan de l'activité 2023 de l'inspection des installations classées ;**
4. **questions diverses.**

*Ouverture de la séance à 9h00 sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.*

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 11 janvier 2023**

La représentante de l'association Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées signale être titulaire de l'association et non suppléante. Elle souhaite qu'une correction soit apportée au compte rendu et précise que ses interventions, lors des réunions de la CSS, ne sont pas retranscrites dans les comptes rendus. Elle souhaite également recevoir les comptes rendus des réunions de la CSS, plus tôt. De plus, elle demande que lui soient transmis les comptes rendus des visites d'inspection, ainsi que le compte rendu de la réunion du 11 janvier, relative au risque inondation.

M. CORTES précise que les comptes rendus des inspections sont publiés sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) et les comptes rendus relatifs aux réunions de la CSS sur [www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/information-du-public-et-commission-de-suivi-de-r470.html](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/information-du-public-et-commission-de-suivi-de-r470.html).

M. JACOB suggère que les services de la DREAL contactent régulièrement les membres de la CSS, afin de s'assurer de la bonne réception des comptes rendus. Il précise que le rôle et le fonctionnement des réunions de la CSS sont encadrés par des textes. Les sujets importants évoqués lors des réunions de la CSS, mais sans rapport direct avec ses missions, sont transmis aux autorités compétentes, afin de répondre aux interrogations. M. JACOB indique, par ailleurs, que le représentant du service risques majeurs de la mairie de Toulouse (ne pouvant être présent à cette séance et ayant été excusé) propose la tenue d'une réunion technique, à son niveau, sur la thématique inondation, en début d'année 2024.

Le responsable du comité de quartier Croix de Pierre confirme qu'un compte rendu sur la réunion relative au risque inondation a bien été transmis par courriel.

## **2. Bilan de l'activité 2023 de la société ArianeGroup**

ArianeGroup présente le bilan d'activité 2023 du site, en mettant les principaux éléments, à savoir le changement de directrice d'établissement et un effectif à 83 personnes. ArianeGroup présente également les volumes de production et précise que les entreprises extérieures permanentes sont Actemium, Engie, Fiducial, Derichebourg et GIE.

La politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) a été mise à jour fin 2018 et le système de gestion de la sécurité (SGS) a été vérifié au travers d'une revue de direction annuelle. En octobre 2023, un audit de performance a été réalisé, avec un respect de 68 % du système,

augmentant ainsi le niveau de maturité à la lettre B.

Les formations santé sécurité environnement (SSE) totalisent 1 622 heures, contribuant ainsi à un volume total de 2 579 heures de formation. 250 heures sont dédiées en interne aux risques SSE production. Les formations obligatoires d'accueil sécurité du site, valables 6 mois, ont été suivies par 1 410 personnes. Le nombre de personnes formées pour « un accueil sécurité général » est de 189 personnes et pour « un accueil sécurité de chantier » de 186 personnes. Deux accidents avec un arrêt d'un jour ont été déclarés. Les actions réalisées pour la prévention des risques représentent une enveloppe d'un million d'euros sur 2023.

Une visite d'inspection de la DREAL a eu lieu le 13 mars 2023, avec pour thème l'action nationale relative au retour d'expérience des accidents/incidents au sein des établissements Seveso seuil haut. Aucun incident ayant un impact sur l'environnement n'a été relevé depuis la dernière réunion de la CSS.

41 exercices de manœuvre hebdomadaires ont été réalisés.

Aucune non-conformité n'a été relevée concernant les mesures de maîtrise de risque. Le nouvel outil de remontée d'évènement, « *workflow fiche alerte* », qui permet d'enregistrer tout évènement « alerte », a enregistré 155 évènements en 2023.

Le système de management de la sécurité reste conforme aux dispositions de l'arrêté du 26 mai 2014, malgré, toutefois, des remarques à prendre en compte à la suite des inspections de la DREAL. Il reste pertinent du fait du bon niveau de la remontée d'informations concernant les situations dangereuses, incidents et le retour d'expérience. Le SGS est en adéquation avec les objectifs de résultats par l'absence d'incident survenu sur la sécurité des personnes et l'environnement. Il démontre l'efficacité des mesures de sécurité prises et leur application.

Les représentants des associations soulèvent diverses observations et questions, auxquelles les services de l'État et l'exploitant répondent :

- en ce qui concerne les formations, le SGS ne couvre pas toutes les exigences, le système de management SSE étant plus complet. Toutes les formations doivent être évaluées à chaud. Celles-ci ne sont pas toutes réalisées en interne. L'objectif de 2024 est d'augmenter la maturité des formations. L'exploitant précise que les 2 h de formation SSE par personne sont spécifiques à la fabrication d'une substance engagée ;
- à la suite du signalement par les comités de quartier d'un message « exercice en cours » sur le panneau à message variable situé chemin des Étroits, apparu durant plusieurs semaines, il est précisé que ces panneaux sont gérés par le gestionnaire de la route, Toulouse Métropole. Les services de l'État vont se rapprocher de Toulouse Métropole afin d'obtenir davantage d'informations. La mise en œuvre de barrières manuelles est prévue dans le PPI, approuvé et actualisé en juin 2023. Un exercice PPI est prévu courant 2024.

M. JACOB insiste sur la rigueur avec laquelle le PPI et le plan communal de sauvegarde doivent être appliqués. Un nouvel outil, « *FR ALERTE* », est en cours de déploiement. Ce dispositif permet, sur décision préfectorale, d'alerter, par SMS et dans un périmètre défini, l'ensemble des habitants.

### **3. Bilan de l'activité 2023 de l'inspection des installations classées**

Une visite d'inspection a eu lieu le 23 novembre 2022, avec pour thématique la gestion des risques de mélanges incompatibles de produits chimiques à la réception des produits vrac, au stockage des produits conditionnés. Une non-conformité relative à l'étiquetage des produits dangereux circulant dans les canalisations aériennes de transfert a été relevée et corrigée par l'exploitant.

À la suite à cette inspection, la DREAL a demandé à l'exploitant de compléter son étude de dangers (EDD), en particulier sur la prise en compte des risques de mélange incompatibles de produits dangereux des cuves, en cas d'erreur au dépotage du camion de livraison, et sur l'identification de maîtrise des risques supplémentaires à mettre en œuvre.

Une autre visite d'inspection, le 13 mars 2023, portait sur la gestion du retour d'expérience des

accidents/incidents. Aucune non-conformité n'a été relevée vis-à-vis du référentiel réglementaire contrôlé.

Un arrêté préfectoral complémentaire (APC), concernant les risques des mélanges incompatibles de produits dangereux, a été signé le 6 avril 2023. Un autre APC, lié aux enjeux de l'eau en période de sécheresse, est en cours de signature. Un complément de l'EDD, sur les risques des mélanges incompatibles, doit être remis par l'exploitant en janvier 2024. La transmission de la mise à jour de l'étude de mise en circuit fermé des circuits de refroidissement est attendue pour le premier semestre 2024.

Le dossier de réexamen quinquennal des quatre études de dangers, déposé en août 2021, est en cours de finalisation. Un projet d'APC est, également, en cours de finalisation. Les conclusions seront présentées lors de la prochaine réunion de la CSS.

Concernant la finalisation des EDD, la DREAL précise que les zones d'effet sont légèrement revues à la hausse, à la suite d'une évolution des connaissances scientifiques sur la toxicité d'une substance. L'exploitant va, en outre, modifier son installation, afin de réduire, au maximum, l'extension de ce nouveau périmètre. Une réunion spécifique de la CSS sera programmée en 2024. Les membres des associations restent vigilants, souhaitant une réunion rapide sur ce sujet.

#### 4. Questions diverses

Le représentant du SDIS signale ne pas avoir trouvé, dans le POI du site, les fiches précisant les produits de décomposition des fumées d'incendie. Il mentionne également le manque d'information sur la fermeture totale de l'accès au site ArianeGroup lors des travaux de la passerelle Empalot. Il faut donc rester vigilant lors de problèmes d'accès sur le site.

Le responsable sécurité du site ArianeGroup indique que le complément relatif à la décomposition des fumées sera ajouté lors de la mise à jour du POI, en 2024.

M. SABOUHI KAFFASH explique que les travaux sur la passerelle Empalot n'affecteront pas l'accès des secours et des forces de l'ordre, aucun impact sur la voirie n'étant prévu. Il précise de manière générale que tous travaux susceptibles d'impacter l'accessibilité du site entraînent l'élaboration d'un avenant au PPI.

La co-présidente de l'association Amis de la Terre Midi-Pyrénées souhaite connaître le stock de brai de houille, ainsi que sa localisation.

Le responsable d'ArianeGroup indique que le stock, situé sur trois emplacements différents, représente entre 90 et 100 tonnes.

Le représentant du comité de quartier Croix de Pierre souhaite savoir si un document a été rédigé à la suite des inondations de janvier 2022.

Le responsable d'ArianeGroup explique que l'eau a atteint la clôture, impactant seulement l'entrée du site, sans toucher l'établissement.

Le président du comité de quartier Croix de Pierre s'interroge sur l'évacuation du site, évoquant la possibilité de passer du pont du chemin de la loge au pont de la rocade, pour la sortie de secours.

M. JACOB rappelle que le représentant du service risques majeur de la mairie de Toulouse a proposé la tenue d'une réunion, début 2024, afin de répondre à toutes les questions concernant l'impact des inondations sur le site.

Le président du comité de quartier Croix de Pierre signale que le travail réalisé au sein de la CSS permet d'avancer avec les acteurs responsables concernant la mise en sécurité du site et de son évacuation, lors de la montée des eaux.

M. JACOB précise que les bilans de l'exploitant témoignent d'une exploitation sérieuse du site mais

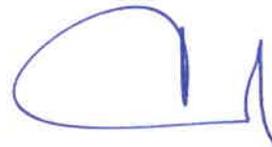
souligne, parallèlement, la nécessité de rester vigilant dans le respect des procédures. De nombreux progrès en termes de connaissances sont mesurables dans la nature des risques et des produits. Les équipements (meilleures technologies disponibles) et les réglementations évoluent également. Les réunions de la CSS favorisent le travail de pédagogie nécessaire sur l'évolution des réglementations.

M. JACOB remercie les associations de leur contribution à la contextualisation des dossiers.

M. JACOB remercie les participants de leur présence.

*La séance est levée à 10h35.*

Pour le préfet  
et par délégation :  
Le secrétaire général,



Serge JACOB

